

CAHIER DES CHARGES

MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)

Prestation d'apprentissage « comédie musicale » en anglais en séjour en province

Les marchés publics des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et de leurs groupements sont passés et exécutés conformément à l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 relative aux marchés publics. Le décret 2018-1075 du 3 décembre 2018 prévoit les modalités d'application de cette ordonnance.

Envoi d'une annonce par télé procédure sur le site de l'AJI et de l'Académie de Versailles en date du 23/05/2023 pour publication le lendemain.

1) Administration contractante

Lycée Louis de Broglie, 1 avenue Jean Béranger, 78160 MARLY LE ROI
Tél. : 01-39-17-16-16 Fax : 01-39-17-16-10

Type d'acheteur public : EPLE, établissement public administratif local d'enseignement (Collectivité territorial : Région).

2) Qualité de la personne détentrice du pouvoir adjudicateur

M. BONNET Christophe

3) Procédure de passation et forme du marché

Marché à procédure adaptée (MAPA).

4) Intitulé et objet du marché

Demande de devis d'une prestation d'apprentissage d'une « comédie musicale » complètement en anglais pour et par nos 36 élèves de seconde européenne. Cette prestation doit se dérouler du lundi 16 octobre 2023 matin au jeudi 19 octobre 2023 soir dans des locaux mis à disposition par le théâtre (en province) et le vendredi 20 octobre 2023 dans les locaux mis à disposition par le lycée de Marly le Roi ou l'internat de Marly le Roi Les élèves feront la représentation au lycée ou Internat le vendredi 20 octobre 2023 soir. Le candidat devra donc venir à Marly le Roi le dernier jour pour la dernière journée de répétition.

5) Description des prestations attendues

La période souhaitée est du lundi 16 octobre au vendredi 20 octobre 2023.

Les élèves doivent bénéficier tous les jours matin et après-midi de la prestation suivante :

- apprendre à jouer un spectacle, conçu, mis en scène et mis en musique par le candidat, le tout en anglais uniquement, du lundi 16 octobre 2023 au jeudi 19 octobre 2023 inclus.
- chaque élève doit être acteur de ce spectacle
- à la fin de la semaine, le vendredi 20 octobre 2023, ce spectacle doit pouvoir être répété et joué par tous les élèves, au lycée de Marly le Roi ou à l'internat de Marly le Roi, la présence du «candidat » est indispensable ce vendredi 20 octobre 2023 sur Marly le Roi.

Le candidat doit prévoir un hébergement (nuitée et repas en pension complète) pour les 36 élèves + 2 accompagnateurs (chambres multiples pour les élèves, chambres individuelles pour les 2 accompagnateurs). Le candidat peut proposer en option une solution de transport pour rejoindre le lieu de préparation de ce spectacle le lundi 16 octobre 2023 tôt le matin et en repartir le jeudi 19 octobre 2023 soir.

Le devis devra être détaillé.

Le candidat indiquera les modalités de remboursement ou de non facturation en cas d'annulation individuelle d'un participant (maladie ou décès dans la famille par exemple), et d'annulation pour le groupe complet en cas de problèmes de sécurité ou d'épidémies.

6) Date limite et modalités de remise des offres

Date limite de réception des offres : vendredi 9 juin 2023

Offres à adresser de façon dématérialisée sur le site AJI (possible transmission en plus sur le mail du service d'intendance (agencecomptable.0781861z@ac-versailles.fr))

Le présent cahier des charges sera retourné paraphé sur chaque page par le candidat à l'appui de son offre.

7) Prix

Les prix seront proposés TTC en euros et ne sont pas modifiables jusqu'à la fin de validité de ce MAPA

8) Mode fonctionnement

L'examen des propositions des candidats portera sur :

- le prix 50 %
- Le contenu de la prestation « spectacle en anglais » proposée : 40% dont :
 - 1) Quantité et qualité des intervenants tant en matière de formation-CV que de travail théâtral, de chant et danse (échauffement, activités variées...) : 15%
 - 2) Le travail de bonne intégration des 36 élèves dans le spectacle, qu'ils aient chacun un rôle, entres autres et l'originalité du spectacle: 15%
 - 3) le mode d'hébergement : 10%
- Modalité de remboursement ou non facturation : 10%

Le Conseil d'administration du lycée se réunira en juin 2023 pour décider du prestataire retenu. La délibération du vote est ensuite transmise sous 5 jours à nos autorités de contrôle pour validation du projet et des tarifs. L'accusé de réception qui autorise le voyage et la signature de la convention du voyageur par M. le Proviseur ne peut pas être produit moins de 15 jours après cet envoi.

Le bon de commande officiel de réservation ferme ne pourra donc pas être envoyé au titulaire du marché avant juillet 2023

9) Durée d'exécution du marché

Le MAPA ainsi que le présent cahier des charges sont valables jusqu'au 30 septembre 2023

10) Délai et mode de règlement

- **Délai de paiement**

Le délai global de paiement est de 30 jours après réception de facture, si le service fait a été constaté.

* Toutefois, il existe une dérogation au principe de paiement après service fait : les prestations de voyage peuvent être payées avant service fait (acomptes jusqu'à 70 % du coût total des prestations et solde à la remise des documents permettant la réalisation du séjour). Le voyageur devra être titulaire d'une licence de tourisme, ou agréé tourisme pour une association.

Le solde de la prestation ne peut être réglé que si l'établissement est en possession de l'ensemble des documents lui permettant la réalisation du voyage (Voucher ou équivalent pour l'hébergement, billet de train si option proposée etc.).

- **Conditions de règlement**

Les acomptes et solde de règlement (avec service fait) interviennent par virement bancaire (RIB à fournir avec la facture).

11) Droit, langue et monnaie

Les offres seront obligatoirement rédigées en langue française.

À Marly le Roi, le 23 mai 2023

Le Proviseur,

Christophe BONNET



